

<p style="text-align: center;">Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement du 13 septembre 2022</p>

Saisine n°1

Monsieur Michel Pons, représentant la ligue du Rhône contre la violence routière, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

Les livraisons aux différents établissements (magasins, restaurants, cantines scolaires et d'entreprises) et aux particuliers (colis, courses) sont fréquemment réalisées en stationnant les véhicules de livraison sur les trottoirs, en double file, sur les bandes cyclables dans le sens ou à contre-sens de la circulation automobile, en bloquant complètement une rue même quand la rue est une voie d'accès aux services d'urgences hospitalières. Ces comportements, signalés depuis de nombreuses années à la ville de Lyon, sont le fait d'enseignes de tailles variées, de la Poste jusqu'à des autoentrepreneurs.

Que compte faire la ville de Lyon pour que les livraisons dans le 7^e arrondissement, nécessaires à la vie économique, soient réalisées dans un cadre assurant la sécurité de tous, piétons, cyclistes et automobilistes ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Donc, effectivement, votre question s'adresse à la Ville de Lyon et nous allons la transmettre, vous aurez une réponse écrite, néanmoins, je propose puisque vous êtes venu en présentiel nous poser cette question, quand même, que Vincent MONOT puisse vous apporter d'ores et déjà des éléments de réponse à notre niveau. Évidemment, je vous recèderai la parole ensuite si vous avez des choses à redire. Juste, pour préciser, dans la question qui avait été votée par le CVAL, il n'y avait pas forcément tous les exemples que vous avez exposés aujourd'hui, donc je ne suis pas sûre que Vincent MONOT puisse répondre au cas par cas, mais il va vous dire l'approche globale sur ces questions de livraison et de sécurité des piétons. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur PONS, pour votre question. Je crois effectivement que le but n'est pas de répondre cas par cas sur chaque photo, mais plutôt de parler de la logistique urbaine de façon plus générale, c'est tout à fait une question pertinente et cette logistique urbaine, cette livraison du dernier kilomètre, c'est une question cruciale pour une ville comme Lyon et nous devons répondre et nous constatons tous les jours comme vous les différents mésusages qu'il peut y avoir sur l'espace public. Il nous faut, donc, améliorer tout cela pour la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Vous avez mentionné beaucoup de problèmes de sécurité routière, c'est le cas, on peut aussi élargir les différentes nuisances à d'autres aspects, que ce soit la pollution de l'air,

les nuisances sonores ou la congestion de l'espace public engendrées par ces différentes livraisons qui sont, comme vous le savez, en forte hausse dans Lyon, mais on y reviendra un petit peu plus tard avec beaucoup d'externalités négatives que vous avez mentionné.

Ville de Lyon comme Métropole sont vraiment au travail, ils sont engagés sur la question de la question de la sécurité routière à travers plein d'actions, mais particulièrement sur la question de la logistique urbaine, et comme on essaie vraiment d'agir au quotidien sur ce domaine-là, je vais essayer de vous lister et après, je reviendrai avec une réflexion plus personnelle sur ce que l'on peut tous faire collectivement pour améliorer la situation, mais ça me paraissait intéressant d'avoir un petit panorama de ce que Ville de Lyon, Métropole et puis en partenariat avec d'autres acteurs, ont fait déjà pour essayer d'améliorer et on améliore la situation, même si tout n'est pas parfait. Au niveau de la Ville de Lyon, déjà, la base : renforcer les aires de livraison. Sur le 7^e arrondissement, depuis le début du mandat, depuis 2 ans, on a une soixantaine d'aires de livraison supplémentaires, donc cela représente à peu près 12 %. Quand un commerce en fait la demande, la demande est étudiée et souvent, une réponse favorable est apportée et on essaie de travailler ensemble pour cela. Alors, aménager des aires de livraison, c'est une chose, les faire respecter pour qu'elles soient utilisées, c'est mieux, pour cela, on compte sur l'action de nos agents de surveillance de la voie publique, nos policiers municipaux, même s'ils ont beaucoup d'autres choses à faire, pour assurer que ces aires de livraison soient utilisées à bon escient. On a la verbalisation sur les aires de livraison, sur les trottoirs, les passages piétons, tout ce que vous avez pu montrer sur vos photos, c'est une priorité, cela doit être systématique. Parce que ces agents sont sur le terrain, mais ne peuvent pas être partout, on a aussi la vidéoverbalisation. Vous savez qu'au dernier conseil municipal ou au précédent, je ne me rappelle plus, on a élargi la vidéoverbalisation à l'ensemble des caméras de la ville, 580 caméras. Il n'y en a pas dans chaque rue, il n'y en a pas partout, mais on a quand même un parc conséquent de caméras de vidéosurveillance qui, maintenant, peuvent être utilisées de partout pour verbaliser les infractions routières, dont les aires de livraison. Nous développons également à côté des aires de livraison des aires de livraison cargos pour faciliter la logistique, la cyclologistique, la logistique à vélo suivant la demande des commerçants. On en a aménagé plusieurs dans le 7^e arrondissement et c'est en plein essor. Je reviendrai un petit peu plus tard sur la cyclologistique que nous souhaitons renforcer et encourager. Sur les aires piétonnes, vous le savez, on n'a pas de véhicules motorisés autorisés pour faire des livraisons après 11 h 30 le matin. La Ville de Lyon discute avec les opérateurs de logistique sur l'évolution souhaitable des pratiques et l'évolution à prévoir de l'espace urbain. On a vu des camionnettes de différents groupes, une convention a été signée avec La Poste pour le développement de la logistique urbaine responsable moins émettrice, moins polluante et plus respectueuse des autres usagers de l'espace public. Donc, il y a encore des progrès à faire, néanmoins, cette convention, c'est une première étape pour essayer d'avoir de la pédagogie et des consignes à mieux respecter. Toutes les entreprises du secteur de la livraison et des transports doivent évoluer vers ces pratiques plus responsables et elles ont un gros rôle à jouer en lien avec les collectivités, souvent de façon conjointe, associée, mais ces entreprises ont un fort rôle à jouer sur cette logistique urbaine. La Ville de Lyon a aussi mis en place des tarifs spéciaux pour les artisans intervenant en urgence et puis on engage un travail avec les Chambres de métiers et de l'artisanat pour essayer d'améliorer ce dispositif, voir quels autres métiers que les dépanneurs urgents pourraient bénéficier de ce mécanisme.

Et puis enfin, la Ville de Lyon travaille aussi avec les plateformes de livraison de repas que vous avez mentionnés, avec les syndicats d'autoentrepreneurs qui effectuent ces livraisons, pour la mise en place de règles encourageant plus fortement l'usage du vélo plutôt que les scooters qui créent beaucoup plus d'insécurité routière et d'autres nuisances comme la pollution de l'air ou les nuisances sonores. Donc, là, ça rejoint tout à fait votre propos sur la sécurité routière.

Maintenant, la Métropole de Lyon, elle aussi, a beaucoup de compétences sur ce domaine et agit, déjà pour la qualité de l'air avec le renforcement de la ZFE, pour les professionnels, qui existe, qui existe depuis plusieurs années et qui a été renforcée en janvier 2021 pour les véhicules Crit'Air 3. Ça, ça concerne quand même tous les professionnels de la livraison pour moins d'émissions de polluants dans notre ville. Et puis, surtout, la Métropole agit sur l'aménagement de la voirie, la transformation de l'espace public pour faciliter les livraisons à vélo, l'élargissement des pistes cyclables, vous avez

forcément entendu parler du projet des Voies Lyonnaises avec des pistes cyclables de 4 mètres de large et c'est sur ces Voies Lyonnaises que cette cyclologistique peut vraiment prendre son essor. Quand on livre en vélo cargos, quand on livre avec une remorque, on ne passe pas sur des bandes cyclables de 1 mètre de large. Les Voies Lyonnaises, c'est pour les déplacements personnels, mais c'est aussi pour encourager cette cyclologistique. Donc, on souhaite vraiment l'encourager et la faciliter.

Et puis, à côté de ça, il y a aussi des actions qui sont menées conjointement, Ville de Lyon, Métropole de Lyon et avec d'autres acteurs, par exemple Lyon Parc Auto, VNF, la Compagnie Nationale du Rhône, je peux vous citer le soutien à la logistique vélo, moins polluantes, moins encombrantes, ainsi qu'aux véhicules électriques. LPA a lancé une solution qui s'appelle « Ma livraison ZEN » pour donner de la visibilité à la logistique décarbonée. C'est « ZEN » comme Zéro Émission Nette, pour vraiment promouvoir toutes ces entreprises qui utilisent des livraisons totalement décarbonées. Nous avons dans le 7^e arrondissement la construction du HLU, donc l'Hôtel de Logistique Urbaine, au port Édouard Herriot. Il est en construction et ça va être une plateforme de livraison propre, justement, pour encourager tous ces modes alternatifs aux camionnettes en ville. Et puis, on peut mentionner l'appel à projets pour redonner de l'usage aux quais du Rhône et de la Saône, donc on a créé une première halte fluviale au pont Morand avec l'opérateur ULS. Concrètement, on a des colis qui sont massifiés au port Édouard Herriot, qui sont acheminés en bateau jusqu'au pont Morand pour après être dispatchés pour le dernier kilomètre, notamment sur la Presqu'île, via des solutions de vélos cargos et de vélos avec des remorques. Là aussi, c'est beaucoup plus sécuritaire et avec beaucoup moins de nuisances. Concrètement, c'est une centaine de camionnettes en moins dans nos rues, ce bateau qui fait l'aller et retour tous les jours avec les vélos cargos. Une centaine de camionnettes, c'est une première étape, on compte développer ça, ouvrir d'autres appels à projets sur d'autres fonds et dans le but de vraiment réduire le nombre de camionnettes en circulation dans nos rues.

Cette liste a été un peu longue, mais je crois qu'elle montre aussi l'ampleur des actions menées par les collectivités, c'était important de remettre ce contexte et que chacun ait bien les éléments sur toutes ces actions qui sont mises en place. Mais on peut quand même redire un mot sur les actions que chacun d'entre nous pouvons faire pour réduire les nuisances que l'on constate tous les jours. Depuis la crise sanitaire, on a tous constaté que les livraisons avaient augmenté, livraisons de repas, livraisons de colis et bien sûr, il est légitime de recevoir des livraisons à domicile, on peut aussi encourager des comportements peut-être plus vertueux de la part de chacune et chacun. La livraison Amazon dans la journée, porte à porte, quelle que soit l'heure, quel que soit l'impact environnemental, quel que soit l'impact social, c'est un modèle qui est nuisible et ça ne peut pas être une finalité, même dans une société d'hyper consommation comme la nôtre. On peut notamment encourager la livraison en relais colis qui permet quand même d'éviter des trajets inutiles de camionnettes, de massifier un petit peu, de densifier ces livraisons. On peut parler de la livraison des repas à domicile avec des plateformes qui sont souvent peu scrupuleuses du respect du modèle social français comme on l'a vu, la récente condamnation de Deliveroo pour travail dissimulé et non-paiement des cotisations et contributions sociales. Là encore, les entreprises sont responsables, doivent évoluer dans leurs pratiques sociales et environnementales, mais la responsabilité individuelle de chacun est aussi en jeu, on peut se faire livrer évidemment des repas à domicile quand on en a envie, quand on en a le besoin, on peut aussi tous collectivement réapprendre à cuisiner, à prendre un temps précieux de vie collective, de vie familiale à la maison et puis aller au restaurant pour les gens qui ont la chance de pouvoir se le permettre pour faire vivre nos commerces locaux et le dynamisme commercial. On l'a dit, derrière cette multiplication de livraisons, ce sont souvent des emplois extrêmement précaires que l'on peut même qualifier parfois de formes d'esclavagisme moderne dans le pire des cas, qui mettent en danger d'abord les propres livreurs, mais aussi tous les habitants qui subissent les nuisances sonores, l'insécurité routière, l'embolie de l'espace public ou la mauvaise qualité de l'air.

Voilà, j'aurais pu aussi parler d'un sujet qui fait l'actualité avec les *dark stores* et les *dark kitchens* qui engendrent des livraisons, souvent, totalement inutiles là encore et qui aggravent les nuisances que l'on a déjà mentionnées et qui sont vraiment une menace pour nos vies de quartiers, pour le dynamisme de nos commerces locaux. Là, je salue quand même à ce titre l'action de Camille AUGÉY, l'adjointe au maire de Lyon en charge de ce dossier, qui a œuvré, et qui œuvre, auprès de nombreux

élus locaux tous bords politiques confondus en France, auprès du gouvernement pour encadrer ces pratiques et pouvoir mieux réguler l'implantation de ces *dark stores* et *dark kitchens* dans nos villes par tous les moyens réglementaires possibles, notamment les règles d'urbanisme via leur qualification en entrepôts et non en commerces locaux.

Voilà, pour finir, vous l'aurez compris, le sujet de la logistique est vaste, le problème est complexe, mais on a tous un rôle à jouer, collectivités, évidemment, en lien avec les entreprises qui ont un gros rôle pour responsabiliser leurs pratiques. Et puis, tous individuellement, Lyonnaises, Lyonnais, pour mettre en cohérence aussi nos comportements, nos actes, avec notre volonté de vivre tous ensemble dans une ville plus apaisée, plus sécurisée et plus respectueuse du bien-être de chacune et chacun. Merci.

Saisine n°2

Madame Martine Reynaud, représentante de l'association de développement du parc Blandan (ADPB), a été désignée pour rapporter en séance la question suivante :

Le Parc Blandan accueille de très nombreux enfants de 0 à 12 ans dans une aire de jeux appelée la Vague des Remparts. Il s'agit d'un espace très récréatif et très densément occupé, mais peu adapté aux enfants de 1 à 5 ans. Ces derniers auraient besoin d'un lieu à la fois rassurant et à fort potentiel de découvertes, avec un accueil ombragé et des bancs pour les adultes accompagnateurs. Les élus peuvent-ils faire des propositions pour la création d'un tel espace, vecteur de lien social pour les tout-petits ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Madame REYNAUD, je vous la redonnerai après la réponse qui va vous être apportée au nom de la mairie du 7^e par Madame PASIECZNIK. Allez-y, Madame PASIECZNIK.

Mme PASIECZNIK : Je ferai un peu moins long que Monsieur MONOT. Je vous remercie de cette question qui me tient également à cœur, puisqu'on a la chance sur cet arrondissement d'avoir un Parc Blandan qui est un parc très familial où il faut effectivement des espaces pour tous les âges et je pense qu'on partage votre diagnostic.

Comme vous l'avez d'ailleurs évoqué et comme vous le savez, la Métropole et la Ville de Lyon (c'est porté par la Métropole, mais c'est bien dans le cadre d'un accord avec la Ville de Lyon) ont donc annoncé la réalisation de la 3^e phase de réhabilitation, le lancement de cette 3^e phase de réhabilitation du Parc Blandan, en particulier ces trois bastions qui pourront être accessibles au public et qui devront permettre d'avoir 2 hectares supplémentaires sur ce parc.

En ce moment, en amont de cette réhabilitation, la Métropole a donc lancé une grande concertation, à la fois avec des questionnaires qui se déroulent sur place et puis la plateforme dédiée jeparticipe.grandlyon.com de la Métropole. La concertation se termine le 30 septembre, nous aurons alors l'occasion de voir ce qui a pu remonter dans la concertation et voir comment on avance. Mais, comme vous avez pu le voir, la concertation propose déjà, dans le document de concertation, il est déjà proposé effectivement qu'un espace ludique pour les tout-petits puisse être en place sur l'un des bastions, le bastion qui est effectivement au sud de la Vague des remparts, ce qui correspond à ce que proposait l'Association de Développement du Parc Blandan. *A priori*, je dirais que ça paraît difficile d'imaginer que la concertation puisse aller à l'encontre de cette proposition... après, il y aura certainement des tas d'autres propositions, en tout cas, moi, je pense qu'à la fois le fait que ça a été validé dans le document proposé à la concertation, le fait que ce soit déjà discuté avec la Métropole, semble plutôt aller dans le sens de mettre cet espace ludique sur cette zone-là, mais il y a bien sûr tout

un tas de difficultés techniques, etc., qu'il faudra envisager. Donc, on verra effectivement à l'issue de la concertation, il va y avoir toute une phase d'élaboration du projet qui va se dérouler à partir d'octobre jusqu'à juin 2023. Je pense qu'on aura de nouveau l'occasion d'échanger, que ce soit avec les conseils de quartiers, que ce soit avec l'Association de Développement du Parc Blandan pour voir effectivement où on fait atterrir cet espace. Alors, vous parliez d'une question budgétaire sur : est-ce qu'effectivement ça peut aller au-delà de l'enveloppe qui est prévue dans le cadre de la réhabilitation ? Là, moi, je ne peux pas vous répondre formellement sur ce point. Effectivement, on a un budget de proximité sur les espaces verts où l'on rénove des aires de jeux, après, ce budget, il est aussi, comment je vais dire, il est aussi limité et l'on a beaucoup d'aires de jeux sur l'arrondissement, donc je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment se feront effectivement les arbitrages budgétaires. En tout cas, je suis plutôt optimiste sur le fait que l'on aura une aire de jeux vraiment dédiée aux tout-petits, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et on sera tout à fait prêts à collaborer encore plus avec vous par rapport à toute l'expertise que vous avez pu développer, que ce soit avec les assistantes maternelles et tous les parents que vous rencontrez certainement très régulièrement lors de vos présences sur le parc. Je n'ai qu'une chose à dire : continuons à travailler ensemble sur ce sujet pour qu'on ait l'aire au bon endroit et qui corresponde au bon public. Je ne peux pas en dire beaucoup plus pour le moment.

Mme LA MAIRE : Parfait. Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce que vous voulez, réagir, Madame REYNAUD ?

Mme REYNAUD : Oui, je veux bien. Sur 2 hectares, il y a un budget qui est proposé par la Métropole, il est bien évident que si on enlève une partie de ce budget qui va surtout servir à sécuriser 2 hectares et pour nous, la sécurité, c'est quand même primordial, c'est un petit peu dommage d'enlever de la sécurité à un endroit pour créer une aire de jeux. Aire de jeux qui serait positionnée sur ces bastions nouveaux, donc en hauteur, alors que vraiment, la demande des parents et la demande des assistantes maternelles, c'est bien d'être au même niveau que la Vague des remparts, ne pas avoir à aller grimper avec des poussettes, trois ou quatre gamins, vous avez déjà pris la petite côte qui monte au bastion du haut. Même si sur le papier, ça semble bien, dans la concertation, il faut vraiment faire attention à la position de cette aire de jeux et aussi, bien évidemment, au budget, parce qu'il ne faudrait pas que cette aire de jeux ait un réel impact négatif par rapport aux aménagements des bastions.

Mme PASIECZNIK : Alors, moi, je n'avais pas compris la proposition, donc c'est très bien que l'on ait cet échange et on aura tout à fait l'occasion d'en discuter. Je pensais que c'était ce que vous portiez au niveau de l'association. Donc, on prendra bien le temps d'en rediscuter pour être sûr qu'elle soit bien positionnée, cette aire, ça, on est d'accord là-dessus. Je suis d'accord avec vous qu'on ne va pas faire passer des poussettes là où on ne peut pas les faire passer, donc on prendra bien le temps et j'espère que vous avez fait remonter tout ce que vous souhaitez lors de la concertation. Je n'ai pas de souci, je compte sur l'association du Parc Blandan pour bien faire remonter donc, très bien qu'on ait cet échange. Sur la question budgétaire, il n'y a pas que des financements Métropole, il y a aussi des financements Ville de Lyon sur une partie de l'aménagement, donc je ne peux pas vous répondre concrètement comment tous ces arbitrages seront faits, mais de toute façon, on ne pourra pas faire que de la sécurisation. Ces 2 hectares, il doit bien y avoir de la sécurisation et de l'aménagement, on ne va pas sécuriser un espace qu'on n'aura pas aménagé. Et dans l'aménagement, il y a l'aire de jeux. On ne va pas finaliser le budget tout de suite, maintenant, mais on est d'accord qu'il faudra arriver à faire les deux.